

PAUL GENOT

AUDIT

Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

ASSOCIATION OFFICE STEPHANOIS POUR LES **AINES (O.S.P.A.)**

32 rue de la Résistance
42 000 SAINT-ETIENNE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION OFFICE STEPHANOIS POUR LES AINES (O.S.P.A.)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'Association Office Stéphanois Pour les Aînés - OSPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Office Stéphanois Pour les Aînés (O.S.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, y compris sur les informations portées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint Etienne, le 8 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet PAUL GENOT AUDIT
Franck PAUL



Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 730	60 617	1 112	1 757
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL		61 730	60 617	1 112	1 757
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	10 112		10 112	25 758
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	608		608	518
TOTAL		10 720		10 720	26 276
Total (II)		72 450	60 617	11 832	28 033
Stocks et en cours					
Actif circulant	Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 942		29 942	29 103
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	8 020		8 020	26 714
	Charges constatées d'avance	1 807		1 807	1 977
	TOTAL	39 770		39 770	57 795
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	54 755		54 755	54 755
	Disponibilités	286 385		286 385	274 356
Total (III)		380 911		380 911	386 907
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		453 362	60 617	392 744	414 941
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	57 203	57 203
	Report à nouveau	197 523	236 692
	Excédent ou déficit de l'exercice	-37 772	-39 168
	Situation nette (sous-total)	216 955	254 727
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 577	2 070
	Provisions réglementées		
Total (I)		218 532	256 798
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	3 657	1 867
Total (III)		3 657	1 867
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	345	289
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 896	31 244
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	38 638	35 886
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	101 674	88 854
Total (IV)		170 554	156 276
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		392 744	414 941
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		289
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	29 152	25 163
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	278 845	241 878
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	216 090	221 831
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	50	
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	50	
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		2 327
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	145	30
	Total des produits d'exploitation (I)	524 284	491 231
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	236 368	199 878
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 579	1 685
	Salaires	240 751	249 054
	Cotisations sociales	68 460	77 286
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	645	1 473
	Dotations aux provisions	1 790	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	16 720	14 181
	Total des charges d'exploitation (II)	566 315	543 559
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-42 030	-52 328
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 259	5 759
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées	15 646	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	19 906	5 759
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	15 646	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	15 647	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4 258	5 759
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-37 772	-46 568

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		7 489
Charges exceptionnelles (VI)	Total		90
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			7 399
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	(VII) (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		544 190	504 480
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		581 962	543 649
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-37 772	-39 168
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		8 000	8 000
Prestations en nature		21 469	26 778
Bénévolat			
	TOTAL	29 469	34 778
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		21 469	26 778
Prestations en nature			
Personnel bénévole		8 000	8 000
	TOTAL	29 469	34 778

1 Principes et méthodes comptables et faits caractéristiques

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours et depuis la clôture de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et compte tenu d'éventuelles provisions pour dépréciation. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée de vie normale des biens, selon le mode linéaire, à savoir :

Installations, Agencements : 5 ans

Matériel de transport : 4 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

Matériel divers : 3 à 4 ans

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentation s (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	532	-	-	-	532
	Matériel de transport	30 025	-	-	-	30 025
	Mat bur., informatique, mobilier	31 173	-	-	-	31 173
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	61 730	-	-	-	61 730
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	25 759	-	15 647	-	10 112
	Prêts et autres immo. financières	518	90	-	-	608
	Total IV	26 277	90	15 647	-	10 720
	TOTAL GÉNÉRAL	88 007	90	15 647	-	72 450

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	532	-	-	532
	Matériel de transport	30 025	-	-	30 025
	Mat bur., informatique, mobilier	29 416	645	-	30 061
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		59 973	645	-	60 618
Total général		59 973	645	-	60 618

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	59 973	645	-	-	-	60 618
TOTAL	59 973	645	-	-	60 618	60 618

2.2 Actif circulant

2.2.1 Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

	Evaluation au bilan en Euros	Dernier prix du marché en Euros
Valeurs mobilières de placement	54 755 €	63 199 €

2.2.2 Produits à recevoir

Libellés	Montant
AUTRES Créances	
Clients produits non encore reçus	1 700
Autres produits à recevoir	8 020
TOTAL	9 720

2.2.3 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Exploitation	Montants	
	Début	Fin		Financier	Exceptionnel
Prestations de services					
Electricité					
Locations			1 500		
Entretien / Maintenance			214		
Documentation			93		
Téléphone / Affranchissements					
Déplacements					
Assurances					
Charges locatives					
Total			1 807		

2.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	57 204	-	-	-		-		57 204
Report à nouveau	236 693	-39 169	-	-		-		197 524
Excédent ou déficit de l'exercice	-39 169	39 169	-	-	-	-37 772	-	-37 772
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	2 070					-493		1 577
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	256 798	0	-	-	-	-38 265	-	218 533

2.3.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

- 1) -37 772 € résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 2) 0 € résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultats pouvant être repris par un tiers financeur »

2.3.3 Autres fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	31326			31326
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	1867	1790		3657
TOTAL	1867	1790		3657

2.4.2 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	1790		
TOTAL	1790	-	-

2.4.3 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

2.4.4 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1867	1790		3657
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	1867	1790		3657

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	1867			1790			3657
TOTAL	1867			1790			3657

2.4.5 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	3657		3657
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Les hypothèses utilisées ont été les suivantes :

- L'âge de départ en retraite fixé à l'âge légal de 64 ans
- Le taux de turn over a été fixé à 0%
- le taux d'actualisation utilisé est de : 3.8%
- Le taux de charges sociales a été fixé à 35%

2.7 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	608	608	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	29 943	29943	
	Autres	8 020	8020	
	Charges constatées d'avance	1 808	1808	
	TOTAL	40 379	40379	
	Prêts Accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	345	345		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		29 896	29896		
Dettes fiscales et sociales		38 638	38638		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		101 675	101675		
TOTAL		170 554	170 554		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

2.8 Compte de résultat

2.8.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

— Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
Heures de Bénévolat		8 000
Mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs municipaux		21 469
Offerte :		
TOTAL		
		29 469

2.8.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 280	
Au titre d'autres prestations	0	
Honoraires totaux	5 280	

3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

3.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est prévu la publication des montants des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Dans la mesure où cette information conduit à communiquer le montant d'une rémunération individuelle, aucune information n'est fournie du fait du caractère confidentiel de cette donnée.

3.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)

	Exercice	Exercice précédent
Produits		
Bénévolat	8 000	8 000
Prestations en nature	21 469	26 779
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	21 469	26 779
Personnel bénévole	8 000	8 000

4 Autres Informations

4.1 Effectifs

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total
Effectif	15	3	18
Total	15	3	18